



HAL
open science

Réflexions théoriques autour de la gouvernance Shariah'ique dans les banques Islamiques

Kaouther Toumi

► **To cite this version:**

Kaouther Toumi. Réflexions théoriques autour de la gouvernance Shariah'ique dans les banques Islamiques. 2022. hal-03561587v1

HAL Id: hal-03561587

<https://hal.science/hal-03561587v1>

Preprint submitted on 8 Feb 2022 (v1), last revised 19 Feb 2022 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réflexions théoriques autour de la gouvernance Shariah'ique dans les banques Islamiques

Kaouther Toumi

kaouther.toumilajimi@univ-tlse3.fr

University of Toulouse III Paul Sabatier, France
Laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel

Version Feb. 2020

Résumé :

L'objectif du présent article théorique est de comprendre les mécanismes de la gouvernance Shariah'ique dans les banques islamiques et de les insérer dans le cadre des théories de gouvernance. L'approche dominante de la gouvernance d'entreprise se structure autour de trois grandes théories de gouvernance : actionnariale, partenariale et cognitive. Malgré les divergences conceptuelles entre ces trois théories, la place accordée aux dirigeants reste au centre de l'analyse. La gouvernance des banques islamiques apparaît originale en raison de ses spécificités organisationnelles qui conditionnent fortement les pratiques de gouvernance au sein de ces banques. L'implication des Conseil de Conformité à la Shariah dans la structure de gouvernance génère de nouvelles relations d'agence, permet de garantir les intérêts d'un plus large éventail de parties prenantes et apporte des ressources cognitives spécifiques à utiliser dans les mécanismes cognitifs de gouvernance déjà existants.

Mots clés :

Conseil de Conformité à la Shariah ; Gouvernance ; Conseil d'administration ; Relations d'agence ; Parties prenantes ; Ressources cognitives.

Introduction

La question de la gouvernance d'entreprise dans les banques islamiques (ci-après, BI) n'ont pas reçu l'attention méritée dans les milieux académiques et professionnels de la Finance Islamique (Ci-après, FI) malgré l'intérêt grandissant de développer une éthique

financière Islamique (Fatmawati et al., 2020; Obid and Naysary, 2016; Zulkifli and Asutay, 2019). Notre article théorique a pour objet de proposer des repères théoriques pour comprendre la gouvernance dans les BI, plus spécifiquement, ce que les praticiens et les professionnels appellent « *La gouvernance Shariah'ique* », une traduction de la terminologie anglaise communément utilisée « *Shariah Governance* ». La gouvernance Shariah'ique se réfère à l'ensemble de dispositions institutionnelles et organisationnelles par le biais desquelles une institution financière islamique garantit l'existence d'une supervision efficace et indépendante quant à la conformité aux préceptes de la FI de tous les services financiers, les opérations bancaires, les procédures et les contrats au sein de l'institution (BNM, 2019; Fatmawati et al., 2020).

La gouvernance des banques, au cœur des débats liés à la crise financière actuelle, fait l'objet d'une vaste littérature (Aebi et al., 2012; De Haan and Vlahu, 2016; Rehman and Mangla, 2012). La récurrence des crises bancaires et financières a révélé la complexité et la vulnérabilité du système financier et bancaire conventionnel. L'implication des institutions financières dans la crise financière internationale de 2007-2009 a clairement soulevé la question de la responsabilité sociale des banques et elle a mis en lumière, non seulement les défaillances au niveau de la régulation financière et de la surveillance, mais aussi l'échec de la structure de la gouvernance bancaire. La responsabilisation du conseil d'administration s'intensifie à cause de son pouvoir lui permettant d'élaborer des politiques pour tirer plus d'avantages au détriment de la protection des intérêts des parties prenantes (Boubaker et al., 2012).

Le modèle bancaire islamique, doté d'une gouvernance duale, a montré son efficacité comme facteur de stabilité et de sécurité financière (Abedifar et al., 2013; Bourkhis and Nabi, 2013; Čihák and Hesse, 2010; Hasan and Dridi, 2011; Mobarek and Kalonov, 2014; Nienhaus, 2011). La gouvernance des BI est dite duale puisqu'elle est assurée par deux instances, le conseil d'administration et le Conseil de Conformité à la Shariah (Ci-après CCS). Dans un contexte classique de gouvernance d'entreprise, parmi les rôles assurés par le conseil d'administration, celui du contrôle des dirigeants occupe une place centrale. La mission principale des administrateurs est de discipliner les dirigeants afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires (Hillman and Dalziel, 2003). Dans le contexte des BI, la fonction du contrôle est plus élargie grâce au CCS puisque cette entité assure également une fonction de contrôle et de supervision supplémentaire pour garantir la conformité aux principes de la FI dans le but de protéger les intérêts de toutes les prenantes, non seulement les actionnaires. La conformité

aux principes financiers islamiques exige que les produits et services financiers ainsi que les contrats et les procédures respectent des principes financiers spécifiques tels que le non recours au taux d'intérêt comme mode rémunération, l'exigence du partage équitable du risque et de la richesse, le non-recours à la spéculation et à la prise excessive du risque, l'exigence de la transparence dans les arrangements et les transactions financières, l'exigence de la traçabilité de l'argent et de l'investissement dans l'économie réelle et socialement responsable. L'implication du CCS, comme une entité indépendante dans la structure de gouvernance de la BI, est donc une assurance pour les parties prenantes que les principes éthiques énumérés ci-dessus sont respectés par la BI.

Un nombre croissant d'études théoriques et empiriques s'intéressent au rôle du CCS et révèlent des résultats intéressants. Certaines études montrent que son intégration dans le système de gouvernance améliore la transparence et la qualité de reporting dans les rapports annuels (Abdelsalam et al., 2016; Abdullah et al., 2015). D'autres études reportent que le CCS contribue à réduire les asymétries d'information dans les BI (Agbodjo et al., 2020; Toumi et al., 2012) et atténue ainsi les comportements opportunistes des managers et les conflits d'intérêts qui en résultent avec les actionnaires (Abdelsalam et al., 2016; Archer et al., 1998; Farag et al., 2017; Safieddine, 2009; Toumi et al., 2012). La gouvernance Shariah'que est observée également comme facteur impactant la performance (Mollah et al., 2016; Mollah and Zaman, 2015) et la prise du risque (Trad, 2018) des BI.

L'objectif du présent article théorique est de comprendre les mécanismes spécifiques de la gouvernance Shariah'ique dans les BI et de les insérer dans un cadre théorique. L'approche dominante de la gouvernance d'entreprise se structure autour de deux grandes théories de gouvernance : actionnariale et partenariale. Ces théories abordent la question délicate de la création et de la répartition de valeur à travers les relations entre les dirigeants et un ou plusieurs autres acteurs de l'environnement, qu'il s'agisse des actionnaires ou des parties prenantes. Parallèlement à ces théories, a émergé une troisième théorie, appelée théorie cognitive de la gouvernance. Cette dernière se fonde, au niveau du processus de création et de répartition de valeur, sur la capacité des structures à identifier de nouveaux problèmes et à y apporter les réponses adéquates. Néanmoins, malgré les divergences conceptuelles entre ces trois théories de la gouvernance, la place accordée aux dirigeants des entreprises reste au centre de l'analyse. La gouvernance des BI apparaît différente des cadres existants, en raison de ses spécificités organisationnelles. Ces dernières ont de ce fait suscité jusqu'à présent un intérêt moins vif en termes de réflexions théoriques sur leur mode de gouvernance. Fort de ce

constat, nous proposons dans le cadre de ce chapitre de mener une réflexion sur les théories expliquant la gouvernance dans le cadre spécifique des BI.

Notre papier est organisé autour de trois parties. La première section explique la gouvernance Shariah'ique dans les BI. La deuxième section examine les théories liées à la gouvernance en prenant en considération le cadre spécifique des BI, notamment l'implication du CCS dans le système de gouvernance. Enfin, la dernière section conclut le papier.

1. La Gouvernance Shariah'ique dans les BI

La gouvernance Shariah'ique réfère à l'ensemble des dispositions organisationnelles, des processus et des systèmes par le biais desquels une BI garantit une supervision efficace et indépendante quant à la conformité aux exigences de la FI de ses pratiques bancaires. La gouvernance Shariah'ique supervise d'une part les politiques, les décisions et les fonctions exécutées par la BI et ses agents en termes de conformité, d'autres parts, elle explique les processus à entreprendre pour atteindre cet objectif de conformité.

La gouvernance Shariah'ique comprend principalement les processus suivants (CSFI¹, 2009) :

- i. *Processus d'émission des avis juridiques et des décisions de conformité* : Avant le processus de commercialisation des nouveaux produits et services financiers, les membres du CCS analysent leurs conformités aux principes de la FI et examinent les documents légaux qui y sont associés.
- ii. *Processus de diffusion des avis juridiques et des décisions du CCS* : Le département interne de conformité à la Shariah veille à la diffusion des avis juridiques émis et les décisions prononcées par les membres du CCS auprès des parties prenantes concernées, principalement les managers et le conseil d'administration. Ce même département assure également le contrôle quotidien de la conformité aux décisions du CCS des opérations et transactions courantes de la BI.
- iii. *Processus d'audit interne de conformité aux principes de la FI* : Ce processus permet de détecter des incidents de non-conformité des procédures, des documents légaux et des produits et services commercialisés par la BI. Contrairement à l'auditeur interne qui opère sous la supervision d'un comité d'audit comptable, l'auditeur interne de

¹ CSFI : Conseil des services financiers islamiques – Islamic Financial Services Board (IFSB) <https://ifsb.org/>

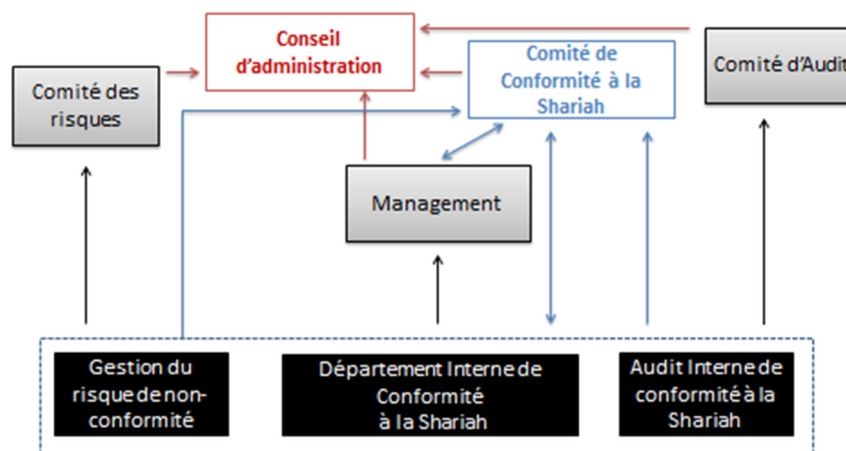
conformité à la Shariah opère sous la supervision du CCS en plus du comité d'audit comptable.

- iv. *Processus d'audit externe de conformité aux principes de la FI* : le CCS, étant un organe indépendant, effectue l'audit externe annuel de conformité des pratiques des BI et émet à l'issue de ce processus un rapport annuel de conformité durant l'exercice comptable. Ce rapport de conformité est publié dans le rapport annuel de la BI.

La gouvernance Shariah'ique est supervisée par le CCS. La littérature anglophone reporte de nombreuses nominations attribuées à ce comité: *Shariah Supervisory Board* (Abdelsalam et al., 2016; Safiullah and Shamsuddin, 2018) , *Shariah Board* (Chiadmi, 2014; Grassa, 2015) and *Shariah Committee* (Grassa and Matoussi, 2014; Ries et al., 2015). Au sein du comité siègent des membres avec des qualifications, des expertises et des compétences en finance et économie Islamiques ainsi qu'en jurisprudence Islamique « *Fiqh Al'Muamalat* ».

Le CCS et le conseil d'administration assurent une gouvernance duale dans les BI (voir figure 1). Dans un contexte classique de gouvernance d'entreprise, le contrôle des dirigeants occupe une place centrale parmi les rôles assurés par le conseil d'administration. Selon Fama & Jensen (1983), la mission principale des administrateurs est de discipliner les dirigeants afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires (Hillman and Dalziel, 2003). C'est ainsi que les administrateurs ont la possibilité de révoquer une équipe dirigeante défaillante. Dans le contexte des BI, la fonction du contrôle est plus élargie puisque le CCS assure également cette fonction pour garantir la conformité aux principes de la FI et protéger les intérêts de toutes les prenantes, non seulement les actionnaires.

Figure 1 : Structure de gouvernance dans une BI



La structure de gouvernance d'une BI comprend des composantes additionnelles en comparaison avec les banques conventionnelles (Ci-après BC). Ces composantes sont impliquées dans les différents processus de gouvernance Shariah'ique sous la supervision du CCS. Le tableau 1 illustre les organes de gouvernance clés dans les deux catégories d'institutions.

Tableau 1 : Les composantes de la structure de gouvernance, BC versus BI

	<i>Composantes de gouvernance dans les BC</i>	<i>Composantes additionnelles de gouvernance dans les BI</i>
<i>Gouvernance</i>	Conseil d'administration	Conseil de Conformité aux principes de la FI
<i>Audit</i>	Audit interne	Audit interne de conformité aux principes de la FI
	Audit externe	Audit externe de conformité aux principes de la FI
<i>Gestion des risques</i>	Département de gestion des risques	Gestion du risque de non-conformité aux principes de la FI
<i>Conformité</i>	Département de régulation et de conformité financière	Département interne de conformité aux principes de la FI

Source : (CSFI, 2009)

2. La gouvernance Shariah'ique : réflexions théoriques.

2.1. Les théories de gouvernance : actionnariale, partenariale et cognitive

Le modèle actionnarial de gouvernance est fondé sur les études relatives à la séparation entre la propriété et le contrôle et à l'analyse contractuelle de la firme. Le modèle actionnarial de gouvernance offre un cadre théorique qui explique le comportement des propriétaires et dirigeants et plus généralement les modes de résolution des conflits d'intérêt potentiels. La théorie d'agence (Jensen and Meckling, 1976) repose sur deux hypothèses comportementales. La première suppose que les individus cherchent à maximiser leurs utilités, la deuxième postule que les individus sont susceptibles de tirer profit de l'incomplétude des contrats. L'objectif du dispositif de gouvernance vise à mettre en place donc un certain nombre de mécanismes permettant de discipliner le dirigeant et de réduire son espace discrétionnaire, afin de sécuriser les actionnaires. L'objectif est d'atténuer les coûts d'agence qui résultent de l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les actionnaires, de l'existence des comportements opportunistes et des divergences d'intérêts. De ce fait, le système de gouvernance actionnariale se limite principalement à un rôle disciplinaire d'encadrement du comportement des dirigeants avec pour objectif d'aligner leur

comportement sur l'intérêt des seuls actionnaires. Le critère de performance est celui de la valeur actionnariale, à travers une meilleure maîtrise du processus de création et de répartition de la richesse en faveur des principaux mandants de l'entreprise. Un système de gouvernance efficace est donc un système qui limite les risques d'appropriation de la valeur par les dirigeants et de non-maximisation de la valeur actionnariale. Dans le contexte bancaire, la divergence des intérêts existe aussi entre les actionnaires et les déposants et elle est accentuée par la différence des risques encourus. Les déposants sont beaucoup plus sensibles à la variabilité des résultats de la banque que ne le sont les actionnaires qui peuvent facilement diversifier leurs portefeuilles. Les déposants peuvent se trouver dans l'imparfaite observabilité des efforts de la banque durant la relation de crédit. Le risque moral se manifeste par la possibilité de détourner par la dirigeants les fonds prêtés par les déposants à des fins plus risqués que prévus comme le souhaitent les actionnaires et ce, au détriment des déposants qui sont supposés être mal informés (Myers, 1977).

Dans le modèle partenarial de gouvernance, l'entreprise est un construit social réceptacle des attentes, des objectifs et des intérêts de multiples partenaires dont les dirigeants et les actionnaires mais aussi les salariés, les clients, les fournisseurs et toutes autres personnes pouvant influencer les décisions de l'entreprise ou être influencées par les décisions de l'entreprise (Freeman and Reed, 1983). La Théorie des parties prenantes traduit la reconnaissance de la pluralité des objectifs de l'entreprise et non la seule maximisation de la valeur actionnariale. Dans cette perspective, l'alignement des décisions sur les seuls intérêts des actionnaires est contreproductif car il ne permet pas d'assurer le développement durable de l'organisation qui ne peut résulter que de la convergence des intérêts de toutes les parties prenantes. Le modèle partenarial exige ainsi de reconsidérer l'ensemble des organes de contrôle et de direction et de s'intéresser à la représentation des parties prenantes (Jones and Wicks, 1999) et aux mécanismes de prise en compte de leurs attentes. (Clarkson, 1995) propose deux classifications des parties prenantes : 'primaire' et 'secondaire'. Les primaires sont ceux primordiales à la survie des organisations et le groupe des secondaires comprend tout acteur non essentiel influençant ou contraignant l'organisation comme les médias et les groupes d'influence.

Dans le modèle cognitif de la gouvernance, l'objectif n'est plus uniquement de délimiter l'espace discrétionnaire des dirigeants mais aussi de favoriser le développement de l'entreprise par l'échange, l'ordonnancement et la capitalisation de connaissances et/ou de compétences mobilisées ou à mobiliser en interne ou en externe. Cette approche mobilise la

théorie fondée sur les ressources et les capacités organisationnelles (Barney, 1986; Wernerfelt, 1984). Selon cette approche, la source de la performance ne provient pas uniquement de l'élimination de comportements opportunistes mais à la capacité des dirigeants à acquérir de la connaissance permettant aux entreprises d'être plus productives (Charreaux, 2002). Les ressources financières sont complétées par des ressources cognitives qui influencent les choix stratégiques et les politiques de l'entreprise.

2.2. Réflexions autour de la gouvernance Shariah'ique par les CCS

Les spécificités organisationnelles des BI conditionnent fortement leurs pratiques de gouvernance. Les mécanismes de gouvernance dans ces institutions sont inspirés de la perception de la BI comme une coalition tournée vers un objectif commun qui consiste à la viabilité et la pérennité de la banque tout en se conformant aux principes éthiques de la FI. De nouveaux dispositifs de contrôle et systèmes d'incitation sont mis en place afin d'atteindre cet objectif de conformité.

2.2.1. L'approche actionnariale de la gouvernance des BI :

Une des difficultés dans la réflexion sur la gouvernance des BI repose sur le nombre et la complexité des rapports entre les différents acteurs impliqués dans le système de gouvernance d'une BI à savoir le CCS, l'équipe dirigeante, les actionnaires et les déposants (en comptes garantis et en comptes d'investissements). La littérature théorique stipule que l'intégration d'un CCS dans le système de gouvernance rajoute d'une part des relations d'agence uniques aux BI en comparaison avec les BC (Abdelsalam et al., 2016; Toumi et al., 2012), d'autres part, atténue les conflits d'agence classiques qui résident entre les actionnaires et les dirigeants ainsi qu'entre les actionnaires et les déposants (Abdelsalam et al., 2016; Beck et al., 2013; Farag et al., 2017; Safieddine, 2009; Toumi et al., 2012).

2.2.1.1. Les relations d'agence classiques

La relation d'agence actionnaires-dirigeants persiste dans les BI et les coûts d'agence liés sont théoriquement plus faibles (Abdelsalam et al., 2016; Archer et al., 1998; Beck et al., 2013; Farag et al., 2017; Safieddine, 2009; Toumi et al., 2012). La responsabilité morale et la transparence exigées en FI inciteraient les dirigeants à être moralement responsables vis-à-vis des actionnaires et à adopter un comportement anti-manipulateur et anti-opportuniste

(Abdelsalam et al., 2016; Toumi et al., 2012). S'ajoute également le rôle déterminant de la supervision Shariah'ique où le CCS assure indirectement un contrôle des comportements des dirigeants par les différents processus de reviewing et d'audit interne et externe. Ces processus contribuent à protéger les intérêts des parties prenantes en termes du respect de leurs droits de conformité avec les principes de la FI, ce qui atténue les comportements opportunistes des managers.

La littérature théorique identifie également la relation d'agence *actionnaires-déposants* et suggère que les conflits d'intérêt associés sont théoriquement plus faibles et les coûts associés sont réduits dans les BI (Abdelsalam et al., 2016; Archer et al., 1998; Farag et al., 2017; Safieddine, 2009; Toumi et al., 2012). La possibilité de transfert de richesse des déposants vers les actionnaires est réduite dans un contexte de FI (Toumi et al., 2012). Les exigences morales d'interdiction de la spéculation, de la prise excessive du risque et de l'exigence de la transparence atténuent les problèmes d'aléa moral. Les actionnaires sont contraints par conséquent de prendre un risque raisonnable et de réduire leurs comportements opportunistes au détriment des déposants. Les mécanismes de gouvernance Shariah'ique via les différents processus garantit également aux déposants le respect de leurs droits de conformité et les protègent des abus éventuels de prise de risque par les actionnaires.

2.2.1.2. *Nouvelle relation d'agence avec le CCS : Dirigeants - CCS* (Abdelsalam et al., 2016; Toumi et al., 2012)

Cette nouvelle relation d'agence identifiée dans la littérature génère des coûts d'agence additionnels qui résultent de la difficulté des membres du CCS à superviser parfaitement les processus associés à la gouvernance Shariah'ique et à contrôler parfaitement le comportement des dirigeants puisqu'ils disposent du pouvoir d'exécution des recommandations du CCS. Ces difficultés sont similaires avec celles étudiées sur la relation des dirigeants avec le conseil d'administration.

2.2.1.3. *Nouvelle relation d'agence avec les déposants en comptes d'investissement participatifs (Ci-après, CIP)*

Les déposants en CIP est une partie prenante de nature unique impliquée dans la BI. Le statut de ces déposants est différent de ceux qui déposent leurs fonds en comptes courants ou d'épargne. Généralement, le contrat qui relie les déposants en CIP avec la BI est de type

unique, appelé '*Mudaraba*'. Le déposant en CIP agit ainsi en qualité de principal et les dirigeants de la BI entant qu'agents. La rémunération sur ces comptes est variable et dépend de la performance des actifs financés par les CIP (et géré par les dirigeants). L'une des conditions essentielles du contrat '*Mudaraba*' est la séparation de la propriété des fonds et de la gestion des fonds. Bien que les déposants en CIP apportent leurs fonds comme les actionnaires mais ils ne bénéficient pas du droit d'intervenir dans la gestion de leurs capitaux. Les dirigeants sont indépendants et disposent d'une liberté absolue de prise de décisions sur la manière dont seront investis les fonds des CIP. La commission de la BI (entant que gestionnaire des CIP) est directement liée au rendement des actifs financés par ces CI. Ce contrat contient ainsi un mécanisme d'incitation interne pour les dirigeants qui les incite à obtenir des rendements élevés pour pouvoir bénéficier des commissions élevées.

L'implication des déposants en CIP génère deux nouvelles relations d'agence dans ce contexte spécifique de BI.

- *La relation d'agence : déposants en CIP-dirigeants* (Abdelsalam et al., 2016; Archer et al., 1998; Farag et al., 2017; Safieddine, 2009; Toumi et al., 2012)

Cette nouvelle relation d'agence génère des coûts additionnels qui résultent de l'incapacité des déposants en CIP d'observer directement le comportement des dirigeants ou d'accéder à des informations propres à la BI sur la gestion de leurs fonds. Cette catégorie de déposants ne dispose pas non plus des représentants au sein du conseil d'administration comme les actionnaires (Abdelsalam et al, 2016). De telles circonstances sont susceptibles d'exposer les déposants en CIP au risque d'être victimes d'une asymétrie d'informationnelle qui pourrait les désavantager lors du partage des profits générés par leurs fonds en CIP ou par le détournement de leurs fonds en CIP vers des activités très risquées pour augmenter la commission de la BI.

Face à ce risque, les déposants en CIP disposent des mécanismes qui leur sont propres pour discipliner les dirigeants. Contrairement à ce qui peut paraître sur leur impuissance d'agir ou d'exercer une pression sur l'équipe dirigeante, les déposants en CIP disposent du pouvoir de retrait massif de leurs dépôts de la BI pour les placer dans d'autres banques concurrentes en cas d'abus de pouvoir des dirigeants et du non-respect de leurs droits de conformité. S'ajoute également le rôle déterminant du CCS qui veille sur les intérêts de toutes

les parties prenantes, y compris les déposants en CIP, réduisant ainsi les éventuels comportements malveillants des dirigeants.

- *La relation d'agence : déposants en CIP-actionnaires* (Toumi et al., 2012)

Cette relation d'agence de nature unique génère des coûts d'agence additionnels qui résultent de la différence au niveau du profil du risque entre les actionnaires et les déposants en CIP bien qu'ils encourrent le même risque de la BI. Les actionnaires sont plus risquophiles vu que leurs portefeuilles sont plus diversifiés. Notons que ces conflits d'agence sont plus faibles comparant aux conflits avec les déposants en comptes garantis, le seul problème réside au niveau de la prise de risque optimale par la BI (Toumi et al., 2012). Encore une fois, le rôle du CCS est déterminant pour modérer ces conflits d'agence.

2.2.2. L'approche partenariale de la gouvernance des BI

Dans le modèle relationnel de la BI, le rapport entre les actionnaires et les dirigeants n'est qu'un cas particulier des contrats existants dans toutes les entités productives. Selon l'approche partenariale, l'institution est considérée comme un ensemble spécifique de contrats ayant tous leurs importances. Dans le contexte spécifique de BI, les changements opérés se révèlent particulièrement significatifs au niveau des clients qui souhaitent bénéficier des produits et services financiers dans des conditions conformes aux exigences de la FI, ou aux investisseurs souhaitant investir dans des BI qui se positionnent sur cet objectif. Sur cette base, le souhait d'un équilibre entre l'intérêt des différents partenaires de la BI et celui des apporteurs de capital se manifeste, de sorte que la valeur soit appréciée plus largement à travers une vision multipartenaire de la BI et de sa gouvernance. Ce nouveau schéma est censé se traduire par une meilleure répartition de la rente dégagée au profit de l'ensemble des participants dans la mesure les actionnaires ne seraient pas les vrais créanciers résiduels. Le CCS est le garant de cette dite répartition.

La philosophie de la FI mène dans l'absolu à une parfaite transparence des actes et des arrangements entre la BI et ses parties prenantes. Par conséquent, cet objectif conduit d'une part, toute partie prenante à reconnaître sa responsabilité morale vis-à-vis des autres parties prenantes et d'autre part, le CCS à instaurer des mécanismes de contrôle et d'audit interne et externe Shariah'iques pour garantir l'atténuation des asymétries d'information entre les parties prenantes impliquées dans une BI. Le CCS est supposé agir pour les intérêts de tous les acteurs (déposants en comptes garantis, déposants en CIP, actionnaires, dirigeants, etc.)

(Toumi et al., 2012). Son implication dans les processus de gouvernance globale de la BI à côté du conseil d'administration contribuerait à gérer les problèmes liés aux asymétries d'information et d'aléa moral et défavoriserait ainsi les manipulations financières (Abdelsalam et al., 2016).

Partant de la catégorisation de Clarkson (1995) des parties prenantes, le CCS pourrait être classifié entant qu'une partie prenante primaire sans laquelle la BI ne peut survivre. Aucune BI ne peut fonctionner sans un CCS indépendant qui veille sur la conformité de ses pratiques aux principes de la FI. En retenant la classification de Mitchell et al. (1997), le CCS joue théoriquement un rôle prépondérant en termes de légitimité et de pouvoir. En effet, ce comité a la capacité d'imposer sa volonté de se conformer aux principes de la FI et dispose du pouvoir d'inciter les BI à mettre en œuvre des stratégies pour atteindre cet objectif ultime de conformité. Le CCS pourrait être considéré comme la partie prenante qui possède un pouvoir potentiellement important sur la BI et ses dirigeants pour leur faire adopter un comportement conforme aux exigences de la finance islamique et à ne pas privilégier les seules parties prenantes qui ont un certain pouvoir (comme les actionnaires) au détriment d'autres parties prenantes plus faibles (comme les déposants en comptes garantis et les déposants en CIP).

La réputation des BI étant primordiale pour que les BI puissent survivre, elles doivent communiquer de manière intense pour démontrer la conformité de leurs produits et services avec les principes de la FI et rassurer le marché (Mallin et al., 2014). Le CCS joue un rôle important dans la communication et son avis est même vital pour les BI et ses parties prenantes. Le rapport de conformité émis annuellement par le CCS à l'issue de l'audit externe annuel est intégré dans le rapport annuel au même titre que le rapport financier et est destiné en premier lieu pour rassurer les parties prenantes sur la conformité des activités de la BI aux exigences de la Shariah, faute de quoi les dépôts pourraient être retirés et les contrats d'investissement annulés.

Un système de gouvernance Shariah'ique sain et efficace ne devrait pas uniquement incomber aux membres du CCS. Chaque acteur, y compris les dirigeants, les actionnaires, etc., devraient également partager cette responsabilité pour atteindre l'objectif ultime de conformité. Dans ce type de structure, l'organisation du pouvoir est souvent complexe du fait de la coexistence d'acteurs de légitimité et de statut différent comme par exemple le CCS et le conseil d'administration qui jouent les deux un rôle de surveillance et de contrôle de l'action des dirigeants mais pour des objectifs différents. Le premier ayant un objectif de performance

et de maximisation de valeur actionnariale et le deuxième ayant un objectif de conformité et de protection des parties prenantes.

2.2.3. L'approche cognitive de la gouvernance des BI

Les membres du CCS participent à la gouvernance et disposent de connaissances spécifiques en FI et sont amenés à en faire bénéficier les BI qu'ils supervisent. Chaque membre du CCS apporte et exploite des ressources cognitives spécifiques, en matière de jurisprudence islamique et finance Islamique, qui sont utilisées dans les mécanismes cognitifs de gouvernance. Dans cette optique, l'information émise par le CCS est collectée, traitée et interprétée et il existe un véritable apprentissage organisationnel au sein de la BI. Cet apprentissage commence par les interactions qui existent entre le CCS, le conseil d'administration et les dirigeants et peut aussi se développer à l'intérieur de la BI. L'apprentissage organisationnel concerne à la fois l'acquisition des compétences individuelles mais aussi le développement de compétences collectives au sein de la BI en matière de FI. Dans ce contexte, le CCS aide les dirigeants et les administrateurs à élaborer, voire modifier leurs visions pour conformer leurs politiques et stratégies aux exigences de la FI. Les compétences du CCS deviennent ainsi une variable explicative de la valeur créée par les BI.

Plusieurs administrateurs des BI présentent la composition de leur CCS en insistant sur l'expérience, l'expertise, la qualification et l'indépendances des membres pour refléter indirectement le niveau des connaissances qu'ils peuvent apporter à l'équipe dirigeante de la BI. Une description détaillée des membres siégeant au CCS est toujours présentée dans les rapports annuels des BI. L'indépendance des membres du CCS est fondamentale pour se doter d'une gouvernance Shariah'ique efficace. Un CCS dont les membres sont indépendants est censé mieux conseiller et orienter les dirigeants sur la politique de conformité des produits et services aux exigences de la FI tout en évitant des conflits cognitifs.

3. Conclusion

L'ambition de cet article théorique est de contribuer à expliquer la gouvernance des BI en offrant un descriptif des principaux mécanismes de la gouvernance Shariah'ique assurée par le CCS. La fonction du contrôle et supervision est plus élargie dans les BI puisque le CCS conduit cette fonction pour garantir la conformité à aux principes de la FI et protéger les intérêts de toutes les prenantes en termes de conformité. Les spécificités organisationnelles

des BI conditionnent fortement leurs pratiques de gouvernance. L'analyse montre que les mécanismes de gouvernance dans ces institutions sont inspirés de la perception de la BI comme une coalition tournée vers un objectif commun qui consiste à la viabilité et la pérennité de la banque tout en se conformant aux principes éthiques de la FI. De nouveaux dispositifs de contrôle et des systèmes d'incitation sont mis en place afin d'atteindre cet objectif de conformité. L'implication des Conseil de Conformité à la Shariah dans la structure de gouvernance génère de nouvelles relations d'agence, permet de garantir les intérêts d'un large éventail de parties prenantes et apporte des ressources cognitives spécifiques à utiliser dans les mécanismes cognitifs de gouvernance déjà existants.

La mesure de la qualité de la gouvernance Shariah'ique dans les BI peuvent être inspirés des études sur les conseils d'administration. Pour les recherches futures, il serait intéressant de proposer une mesure de la qualité de cette gouvernance Shariah'ique et d'étudier l'effet modérateur ou médiateur sur les caractéristiques financières des BI.

Références

- Abdelsalam, O., Dimitropoulos, P., Elnahass, M., Leventis, S., 2016. Earnings management behaviors under different monitoring mechanisms: The case of Islamic and conventional banks. *J. Econ. Behav. Organ.* 132, 155–173.
- Abdullah, W.A.W., Percy, M., Stewart, J., 2015. Determinants of voluntary corporate governance disclosure: Evidence from Islamic banks in the Southeast Asian and the Gulf Cooperation Council regions. *J. Contemp. Account. Econ.* 11, 262–279.
<https://doi.org/10.1016/j.jcae.2015.10.001>
- Abedifar, P., Molyneux, P., Tarazi, A., 2013. Risk in islamic banking. *Rev. Financ.* 17, 2035–2096.
- Aebi, V., Sabato, G., Schmid, M., 2012. Risk management, corporate governance, and bank performance in the financial crisis. *J. Bank. Financ.* 32, 3213– 3226.
- Agbodjo, S., Toumi, K., Hussainey, K., 2020. Accounting standards and value relevance of accounting information : a comparative analysis between Islamic, conventional and hybrid banks value relevance. *J. Appl. Account. Res.* 22, 168–193.
<https://doi.org/https://doi.org/10.1108/JAAR-05-2020-0090>
- Archer, S., Karim, R.A.A., Al-Deehani, T., 1998. Financial contracting, governance structures

- and the accounting regulation of Islamic banks: An analysis in terms of agency theory and transaction cost economics. *J. Manag. Gov.* 2, 149–170.
<https://doi.org/10.1023/A:1009985419353>
- Barney, J.B., 1986. Organizational Culture: Can It Be a Source of Sustained Competitive Advantage? *Acad. Manag. Rev.* 11, 656–665.
- Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., Merrouche, O., 2013. Islamic vs. conventional banking: Business model, efficiency and stability. *J. Bank. Financ.* 37, 433–447.
- BNM, 2019. Shariah Governance.
- Boubaker, S., Nguyen, B.D., Nguyen, D.K., 2012. Corporate Governance: Recent Developments and New Trends.
- Bourkhis, K., Nabi, M.S., 2013. Islamic and conventional banks' soundness during the 2007-2008 financial crisis. *Rev. Financ. Econ.* 22, 68–77.
- Charreaux, G., 2002. L'actionnaire comme apporteur de ressources cognitives. *Rev. française Gest.* 77–107.
- Chiadmi, M.S., 2014. Modeling Volatility of Islamic Stock Indexes : Empirical Evidence and Comparative Analysis 1, 104–125.
- Čihák, M., Hesse, H., 2010. Islamic Banks and Financial Stability: An Empirical Analysis. *J. Financ. Serv. Res.* 38, 95–113.
- Clarkson, M., 1995. A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance. *Acad. Manag. Rev.* 20, 92–117.
- CSFI, 2009. Les principes directeurs sur le système de gouvernance de la Charia pour les institutions offrant des services financiers islamiques.
- De Haan, J., Vlahu, R., 2016. Corporate governance of banks: A survey. *J. Econ. Surv.* 30, 228–277. <https://doi.org/10.1111/joes.12101>
- Fama, E., Jensen, M., 1983. Separation of ownership and control. *J. Law Econ.* 26, 301–325.
- Farag, H., Mallin, C., Ow-Yong, K., 2017. Corporate governance in Islamic banks: New insights for dual board structure and agency relationships. *J. Int. Financ. Mark. Institutions Money.* <https://doi.org/10.1016/j.intfin.2017.08.002>
- Fatmawati, D., Ariffin, N.M., Abidin, N.H.Z., Osman, A.Z., 2020. Shariah governance in Islamic banks: Practices, practitioners and praxis. *Glob. Financ. J.* In press.

<https://doi.org/10.1016/j.gfj.2020.100555>

- Freeman, E., Reed, D.L., 1983. Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance. *Calif. Manage. Rev.* 25, 88–106.
- Grassa, R., 2015. Corporate governance and credit rating in Islamic banks: Does Shariah governance matters?, *Journal of Management & Governance*.
<https://doi.org/10.1007/s10997-015-9322-4>
- Grassa, R., Matoussi, H., 2014. Corporate governance of Islamic banks: A comparative study between GCC and Southeast Asia countries. *Int. J. Islam. Middle East. Financ. Manag.* 7, 346–362.
- Hasan, M., Dridi, J., 2011. the Effects of the Global Crisis on Islamic and Conventional Banks: a Comparative Study. *J. Int. Commer. Econ. Policy* 02, 163–200.
<https://doi.org/10.1142/S1793993311000270>
- Hillman, A.J., Dalziel, T., 2003. Boards of Directors and Firm Performance: Integrating Agency and Resource Dependence Perspectives. *Acad. Manag. Rev.* 28, 383–396.
- Jensen, M., Meckling, W., 1976. Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs, and Ownership Structure. *J. financ. econ.* 53–82.
- Jones, T., Wicks, A., 1999. Convergent Stakeholder Theory. *Acad. Manag. Rev.* 24, 206–221.
- Mallin, C., Farag, H., Ow-Yong, K., 2014. Corporate social responsibility and financial performance in Islamic banks. *J. Econ. Behav. Organ.* 103, 21–38.
- Mitchell, R.K., Bradley, R. aple, Wood, D., 1997. Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency: Defining the Principle of Who and What Really Counts. *Acad. Manag. Rev.* 22, 853–886.
- Mobarek, A., Kalonov, A., 2014. Comparative performance analysis between conventional and Islamic banks: empirical evidence from OIC countries. *Appl. Econ.* 46, 253–270.
- Mollah, S., Hassan, M.K., Al Farooque, O., Mobarek, A., 2016. The governance, risk-taking, and performance of Islamic banks. *J. Financ. Serv. Res.* 1–25.
- Mollah, S., Zaman, M., 2015. Shari’ah supervision, corporate governance and performance: Conventional vs. Islamic banks. *J. Bank. Financ.* 58, 418–435.
- Myers, S.C., 1977. Determinants of corporate borrowing. *J. financ. econ.* 147–175.
- Nienhaus, V., 2011. Islamic finance ethics and Shari’ah law in the aftermath of the crisis:

- Concept and practice of Shari'ah compliant finance. *Ethical Perspect.* 18, 591–623.
- Obid, S.N.S., Naysary, B., 2016. Toward a comprehensive theoretical framework for Shariah governance in Islamic financial institutions, in: *Islamic Finance*. pp. 304–318.
<https://doi.org/10.1057/fsm.2014.26>
- Rehman, R.U., Mangla, I.U., 2012. Does Corporate Governance Influence Banking Performance ? *J. Leadership, Account. Ethical* 9, 86–93.
- Ries, E., Alabdullah, T.T.Y., Aminul Islam, M., Asmar, M., 2015. Sukuk Legitimacy: A New Measurement Based on Content Analysis.
- Safieddine, A., 2009. Islamic financial institutions and corporate governance: New insights for agency theory. *Corp. Gov. An Int. Rev.* 17, 142–158.
- Safiullah, M., Shamsuddin, A., 2018. Risk in Islamic banking and corporate governance. *Pacific Basin Financ. J.* 47, 129–149. <https://doi.org/10.1016/j.pacfin.2017.12.008>
- Toumi, K., Louhichi, W., Viviani, J.-L., 2012. Alternative Financial Decision Principles: Theoretical Foundations of Islamic Banks' Capital Structure, in: *Recent Developments in Alternative Finance: Empirical Assessments and Economic Implications*. Emerald Group Publishing Limited, pp. 157–172.
- Trad, N., 2018. *Gouvernance bancaire et prise de risque des banques islamiques*. Université Lumière Lyon 2 France.
- Wernerfelt, B., 1984. A resource based view of the firm. *Strateg. Manag. J.* 5.
- Zulkifli, H., Asutay, M., 2019. The state of Islamic Governance in Islamic Financial Institutions : Islamic Governance Index, in: Azid, T., Alnodel, A.A., Qureshi, M.A. (Eds.), *Research in Corporate and Shariah Governance in the Muslim World: Theory and Practice*. Emerald Group Publishing Ltd, pp. 371–387.